Conseil communal de Château-d'Oex
Législature 2021-2026

Château-d'Oex, le 15 mars 2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Rapport du préavis n°7/2025

Réfection pont et route d'accès au lieu-dit Les Vieux Bains à L'Etivaz

La commission composée de Monsieur Lucien Rossier premier membre, Madame Sylviane Clot, excusée non remplacée, Madame Francine Morier en remplacement de Mme Valérie Rossier, M. Roger Blatti en remplacement de M. Nicolas Clément et Jean-Philippe Blum rapporteur a été convoquée le mercredi 12 mars à la salle du Conseil Communal à 20h30, en la présence de Mme Nicole Schnegg Municipale et M. Cédric Morier Chef du Service des travaux, constructions et urbanisme.

M. Lucien Rossier ouvre la séance et passe la parole à Mme Nicole Schnegg qui nous introduit le sujet et nous fait part de la constatation des dégâts sous le pont des Vieux Bains à L'Etivaz suite à une reconnaissance après les intempéries de l'été 2024.

M. Cédric Morier prend ensuite la parole pour nous donner des informations techniques. Il nous informe, qu'il n'y a jamais eu de recensement effectué sur les ouvrages d'art de la Commune. Après avoir constaté par lui-même les dégâts qui semblent important, il nous explique avoir pris contact avec le bureau d'ingénieurs ALugrin à la Forclaz afin de déterminer les mesures à prendre. L'état du pont étant inquiétant, des mesures d'urgence ont été prises, limitant le tonnage à 15 tonnes et la vitesse à 5km/h.

Le tronçon concerné n'est pas du domaine public. Cependant une servitude publique existe dont l'entretien est à la charge de la Commune.

Au fil de la discussion les questions suivantes ont été relevées :

Q : Pourquoi existe-t-il une servitude publique ?
R. : Certainement historique pour un accès au stand de tir.

Q. : Peut-on supprimer la servitude publique ?
R. : Pas sûr, une mise à l'enquête serait exigée. La Municipalité étant confrontée à des situations similaires sur différents tronçons de route y songe et va demander un avis de droit.

Q. : Pourrait-on remettre la route aux propriétaires des différentes parcelles desservies ?
R. : La Municipalité ne pense pas que c'est le bon moment étant donné l'urgence des travaux.

Q. : Les travaux auront-ils lieu seulement si les subventions sont accordées ?
R. : Oui.

Q. : Comment vont se dérouler les travaux ?
R. : Le montage du pont en éléments préfabriqués fermera l'accès au pont durant 3 semaines. La route accédant depuis les caves à fromage sera améliorée à moindre frais afin de permettre un accès avec un véhicule 4x4 pendant que le pont sera démonté et remplacé.

M. Cédric Morier nous précise que les culées ne nécessiteront qu'une réfection partielle et que le nouveau tablier sera dimensionné à 40 tonnes avec une restriction à 30 tonnes comme pour les autres routes communales. Il nous informe également que le drainage de la route sera fait à neuf avec une récupération des eaux de la route cantonale.

Q. : Les coûts collatéraux de CHF 30'000.00 doivent-ils être amortis ?
R. : Oui, ils doivent être amortis sur une période de 25 ans. Un amendement sera déposé par la Municipalité. (Cette réponse nous a été donnée par mail, après la séance de commission.)

Q. : Sur quel montant sont calculés les 82% de subvention ?
Réponse de Mme Nicole Schnegg donnée par mail : « *Les subventions prévues dans ce préavis seront allouées uniquement à l'issue des travaux. Elles devraient toutefois couvrir environ 82 % du coût total de ces derniers. Cependant, par souci de cohérence, les montants des subventions indiqués sont inférieurs à 82 % du montant estimé des travaux, pour les raisons suivantes :*

1. Selon l'expérience acquise, les montants liés aux divers et imprévus ne sont pas systématiquement pris en compte dans le calcul des subventions.
2. Le montant des subventions est volontairement arrondi à la baisse afin d'éviter une surestimation des participations externes, conformément aux pratiques et expériences du service des travaux.
3. Les frais administratifs, (mise à l'enquête, frais de mutation, mise à jour du cadastre,...) ne sont pas subventionnés. »

Une remarque a été faite concernant les honoraires des ingénieurs et géomètres s'élevant à 70'000.00-. Ceci nous paraît trop onéreux. On nous répond qu'ils sont indicatifs et seront calculé sur un pourcentage de la facture finale.

La commission n'ayant plus de question particulière, elle remercie Mme Nicole Schnegg et M. Cédric Morier pour la clarté de leurs explications et les libère.

Après discussion et en conclusion, la commission encourage la Municipalité à revoir les servitudes publiques et domaines publiques liés aux portions de routes qui desservent des habitations isolées afin de limiter les frais d'entretien des routes communales.

Après avoir étudié le préavis et obtenu les réponses attendues à leurs questions, les membres de la commission se sont prononcés en faveur du préavis 7/2025 à l'unanimité.

Pour la commission chargée d'étudier ce préavis

Le rapporteur Jean-Philippe Blum